

Le 17 juin 2022, convocation du Conseil Municipal.

Séance du 24 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BONNET Patrice, Maire.

Présents : MM. BONNET Patrice, BERTIER Michelle, CARVALHO Cléa, CAZENAVE Yvette, DAUPELOUP Bernard, FRANÇOIS Simone, GUYOT Monique, MARCONNET Laurence, PERRIN Emmanuel.

Pouvoir : Mme SPANNAGEL Laurence à M. PERRIN Emmanuel

Après avoir constaté que le quorum est atteint M. BONNET ouvre la séance.

Monsieur Bonnet, Maire, demande l'accord du Conseil Municipal pour l'ajout de points supplémentaires à l'ordre du jour,

Après en avoir décidé, les conseillers municipaux sont favorables à l'ajout de points supplémentaires à l'ordre du jour.

✓ **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE :**

Le compte-rendu de la séance du 20 mai 2022, est adopté à l'unanimité.

✓ **DECISION DES TRAVAUX ROUTIERS POUR L'ANNEE 2022.**

Lieu-dit « Pont » : Les travaux de pluvial seront réalisés sur le compte de la commune.

Lieu-dit « Ravisy » : Le devis de 3295.44 € n'est pas validé par le CM. Une demande est faite pour que les travaux soient réalisés sur le compte de la commune.

Lieu-dit « La Fontaine » : Le devis établi par la COLAS de 37 032 € n'est pas validé par le CM.

VC n°6 : Deux devis sont proposés.

- Un 1er devis de 61 148, 34 € qui est validé par le CM si les travaux de Ravisy peuvent être réalisés par la commune.
- Un 2^{ème} devis de 53 606,20€ présenté avec un linéaire raccourci sera retenu si les travaux de Ravisy ne peuvent être réalisés par la commune.

De plus, il est remarqué qu'il n'est pas nécessaire de prévoir du point à temps cette année sur la commune car la voirie est globalement en bon état.

✓ **SIRP TABB : PROJET CANTINE.**

Un conseil syndical est prévu le 28 juin 2022 pour présenter le projet Cantine.

Après discussion, décision est prise par le Conseil Municipal de voter contre car ce projet n'est pas chiffré et reste flou.

✓ **VITESSE AU LIEU-DIT « LA FONTAINE ».**

Le Collectif de La Fontaine avait demandé que le nécessaire soit fait pour limiter la vitesse de circulation. Après étude, il s'avère que 85% des usagers roulent en dessous de 59km/h. Donc aucuns travaux ne seront réalisés.

✓ **BORNAGE DU PUIT AU BOURG.**

Le bornage du puit initialement prévu le 9 juin a été reporté au 22 juin 2022.

Un projet de division a été transmis par le géomètre pour validation afin d'établir le document d'arpentage.

M. PERRIN Emmanuel, Conseiller, évoque le problème de la borne à incendie en cas de changement de propriétaire. Il sera peut-être nécessaire d'envisager un déplacement ou un changement de cette dernière. Mais celle-ci devrait normalement rester à l'extérieur de la propriété.

Après discussion, la proposition du métreur est validée

✓ **PARVIS DE L'ÉGLISE.**

Le sujet sera abordé lors du prochain conseil municipal.

✓ **POINT SUR LA PROPOSITION D'ACHAT DE LA BERGERIE.**

M. Fernandez Valles souhaiterait ne pas acheter l'ensemble de la parcelle ZE 49.

Le conseil désirerait vendre l'intégralité du terrain.

La demande d'estimation a été faite aux services des Domaines.

✓ **PROJET EOLIENNES.**

La société Soleil du Midi souhaite pouvoir venir présenter son projet d'installation d'éoliennes sur la commune.

La majorité du conseil vote contre.

✓ **QUESTIONS DIVERSES.**

Atelier d'aménagement : M. PERRIN, Conseiller, évoque la proposition faite par la DDT de mettre en place un atelier d'aménagement qui consisterait à amener une aide et des conseils à la commune au niveau des projets et des subventions.

Sont également évoqués en fin de séance :

- Le fauchage : qui fait quoi entre le cantonnier et le prestataire ?
- Les ruines du bourg

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.